



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 30671

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la question des offres sociales proposées par les opérateurs téléphoniques aux bénéficiaires du RSA. Il salue cette possibilité de tarifs réduits pour les personnes en difficultés qui peinent à retrouver un emploi stable, leur besoin d'une ligne téléphonique mais également d'un accès internet étant d'autant plus cruciaux dans cette période de recherche d'emploi. Pourtant, il semble que ces forfaits adaptés se situent tous plus ou moins dans une gamme de prix avoisinant la vingtaine d'euros. Il souhaiterait donc souligner que cette somme, si elle peut sembler de prime abord avantageuse, reste cependant trop élevée lorsqu'elle est mise en rapport avec le niveau de vie du public concerné. Il demande quelles mesures pourraient être prises par le Gouvernement afin de diminuer encore le tarif de ces offres sociales.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30671

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6610